



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de la Jeunesse

**2021 DJS 72 DDCT** Subventions (167.500 euros), 6 conventions pluriannuelles d'objectifs, 2 avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles d'objectifs avec 31 associations de jeunesse (10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

S'engager traduit la volonté d'agir, de construire et d'interagir avec les autres. L'engagement concrétise ainsi le rapport que tout·e citoyen et citoyenne entretient avec la société à laquelle il ou elle appartient. Ce désir d'engagement et de participation des jeunes à la vie publique traduit leur envie de prendre part aux décisions, de se sentir utile, d'améliorer les choses, etc. La culture de l'engagement et le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes est une question centrale pour les politiques publiques. Leur permettre de s'impliquer, de participer à des projets, faciliter leurs démarches, lever certains obstacles, mieux connaître et reconnaître la valeur de leurs initiatives contribuent à la construction de citoyens et citoyennes éclairé·e·s et actif·ve·s.

La crise sanitaire inédite de 2020 a engendré des difficultés accrues pour la jeunesse, parisienne notamment. Dans ce contexte, la solidarité et l'engagement occupent une place prépondérante dans l'action de la Ville en direction des jeunes Parisiennes et Parisiens. La jeunesse exprime également un attachement fort à la notion de solidarité, qui s'exprime par une sensibilité croissante pour des formes d'engagement qui aboutissent à des résultats concrets.

L'implication et la participation des jeunes sont des éléments déterminants dans leur parcours de citoyen·ne et dans leur socialisation. En s'engageant, les jeunes acquièrent des compétences, des savoir-faire et des savoir-être qu'ils et elles peuvent valoriser tout au long de leur parcours notamment professionnel.

La Ville de Paris a développé à ce titre des partenariats avec plusieurs associations parisiennes œuvrant dans les champs de l'engagement, de la

participation citoyenne et du renforcement de leur pouvoir d'agir. Ces associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris au titre des politiques en faveur de la jeunesse.

Ces partenariats sont formalisés dans des conventions pluriannuelles d'objectifs tenant compte des objectifs poursuivis par la collectivité parisienne en matière d'engagement et de citoyenneté. Ces conventions permettent la continuité des actions et la pérennisation des liens noués avec les associations parisiennes, notamment par la Direction de la Jeunesse et des Sports et le réseau d'équipements et de services qu'elle anime sur le territoire (Centres Paris Anim', Espaces Paris Jeunes, Points Information Jeunesse, etc.).

Pour chacune des associations concernées, le montant de la subvention proposé tient compte des objectifs de la convention, du nombre de jeunes visé·e·s, du dynamisme et de l'intérêt des actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s.

Il est ainsi proposé d'attribuer au :

- à l'association **L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT)** (10<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « Education et sensibilisation à l'égalité femmes-hommes ». Ce projet a pour objet de développer sa culture générale, d'améliorer l'apprentissage de la langue française en approfondissant le vocabulaire de la langue d'origine et de favoriser et mettre en application les valeurs de laïcité et de citoyenneté. Il permet également aux jeunes de construire leur réflexion autour du sujet de l'égalité via la création d'un outil qu'ils/elles pourront s'approprier et diffuser auprès de leurs pairs et de leurs familles ;

- à l'association **Dans le Genre Egales** (18<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 1 000 euros pour son projet « Ateliers de prévention du cybersexisme et du cyberharcèlement auprès de jeunes parisien·ne·s du 10<sup>ème</sup> ». Ce projet vise à prévenir le cybersexisme et apporter des solutions aux personnes qui en sont victimes via la mise en place d'ateliers. La démarche de l'association est fondée sur une méthode pédagogique participative, qui engage chacun·e de manière active et collective ;

- à l'association **La Camillienne** (12<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 6 000 euros pour son projet « Accueillir et accompagner les 11-25 ans » qui se décline en deux actions. La première propose tout au long de l'année des actions et des animations pour les jeunes dans lesquelles ils sont parties prenantes. La deuxième action a pour objet de favoriser et de valoriser l'engagement associatif et citoyen des jeunes par le biais de camps de vacances et d'implication dans des événements de quartier ;

- à l'association **Deuxième Groupe d'Intervention** (92240), une subvention d'un montant de 3 000 euros pour son projet « L'Atelier de curiosité urbaine – Escalé – Jeunes » qui vise à mettre en place, à partir de propositions artistiques, une dynamique de rencontres, d'échanges et de solidarités avec les habitant·e·s de la résidence Amiral Mouchez (13<sup>ème</sup>). Une attention particulière sera accordée aux jeunes ;

- à l'association **Youth Id (YID)** (13<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 3 000 euros pour son projet « Dynamisons nos quartiers » qui a pour objectif

d'organiser concrètement dans les quartiers de la Politique de la Ville des actions de solidarité avec et pour leurs habitant·e·s, et plus particulièrement les jeunes ;

- à l'association **Ani International – Agis, Note et Innove** (14<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant global de 6 000 euros dont 4 000 euros pour son projet « Appropriation par les jeunes des ressources pour vivre pleinement leur citoyenneté » et 2 000 euros pour son projet « Le talent n'a pas de frontières ».

Le 1<sup>er</sup> projet vise à la promotion de l'interculturalité et à l'éducation à la citoyenneté. Le programme « L'Education à la Citoyenneté et au Développement » vise à renforcer la compréhension et l'appropriation des institutions publiques (système institutionnel et culturel français) et privées, en relation avec la vie quotidienne (assemblées parlementaires, entreprises, patrimoine, etc.). L'émergence d'une conscience citoyenne passe par la connaissance des rôles et fonctionnement des institutions publiques et privées (conseils citoyens, Conseil Parisien de la Jeunesse, Budget Participatif, conseils de quartiers, Conseil de la Nuit, etc.). Elle est facteur de « mieux vivre » ensemble et de compréhension des droits et devoirs des citoyen·ne·s. En 2021, la thématique de l'engagement citoyen à travers notamment le vote ou les dispositifs participatifs existants sera abordée.

Le 2<sup>ème</sup> projet consiste à permettre à des jeunes de 12 à 25 ans de favoriser leur réussite éducative et professionnelle en développant leurs compétences de prise de parole en public après une sensibilisation à la lutte contre les discriminations et l'égalité filles-garçons. En effet, l'association portera son attention sur le respect de la parité dans le groupe de jeunes mobilisé·e·s ;

- à l'**Association Jeunesse-Education (AJE)** (20<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « Atelier de journalisme de recherche et de partage d'informations dans le 14<sup>ème</sup> ». Les ateliers d'initiation au journalisme de recherche et de partage d'informations sont un dispositif ouvert aux jeunes du 14<sup>ème</sup> pour relayer ou diffuser l'information dans le quartier. Les collégien·ne·s, lycéen·ne·s et ou étudiant·e·s scolarisé·e·s ou habitant·e·s dans le quartier sont mis·e·s en situation de produire différents types de contenus (sonores, photographiques et/ou écrits). Le projet prévoit notamment l'animation d'un blog par les jeunes du quartier, la publication du journal du Conseil du Citoyen du 14<sup>ème</sup> et la couverture, par des interviews, des actions ou évènements à rayonnement territorial (tournois sportifs du 14<sup>ème</sup>) ;

- à l'association **Etoile et Compagnie** (14<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « Financement d'ateliers théâtre forum contre les dangers du monde numérique pour les adolescent·e·s ». Cette action participe au développement de la confiance en soi chez les jeunes en favorisant leur réflexion et leur esprit critique. Elle vise également à les responsabiliser et à prévenir les risques sur la santé, liés à l'utilisation excessive des applications et outils numériques ;

- à l'association **Florimont** (14<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « Prévention Web@do » qui consiste à intervenir auprès des enfants, adolescent·e·s ou de leurs parents pour informer, démystifier, conseiller avec en perspective une pratique raisonnée et consciente d'Internet et des réseaux sociaux. La démarche est fondée sur des échanges interactifs sur un schéma « avantages, risques et bonnes pratiques » à partir de la parole

même de ces publics. Les domaines concernés sont nombreux (données personnelles, vie privée, infox, harcèlement, violence, mauvaises rencontres, radicalisation...), tous à l'opposé des valeurs de laïcité, libertés individuelles et tolérance ;

- à l'association **Hypermur** (19<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 1 000 euros pour son projet « Le grand mur de l'égalité » qui vise à mobiliser les habitant·e·s, et en priorité les jeunes, dans un projet citoyen et collectif d'embellissement du quartier, de promotion de l'égalité femmes-hommes et de désenclavement de la dalle Auguste Renoir (14<sup>ème</sup>) à travers un grand projet d'art urbain concerté. Une grande fresque murale sera réalisée par une artiste féminine, apportant par là même de la visibilité aux femmes street artistes qui ne sont actuellement pas représentées sur des projets d'une telle envergure ;

- à l'association **Académie de Football Paris 18** (18<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « Jeunes Citoyens » qui a pour objectif de favoriser la prise d'initiatives citoyennes, de développer une dynamique dans le respect des valeurs républicaines et de rappeler aux jeunes les fondamentaux de l'histoire de France ;

- à l'association **Ethnologues en Herbe** (18<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « Enquêtes et créations visuelles autour des stéréotypes au square Léon ». L'action consistera en ateliers de 6 séances de 2 heures visant à sensibiliser les jeunes aux méthodes de l'enquête ethnographique et à se questionner sur leur environnement proche, leur quartier, pendant la période estivale. Il s'agira ainsi pour les jeunes de s'interroger sur la manière dont est occupé l'espace : par qui, quand et pour quoi faire. Cette réflexion autour de l'espace sera l'occasion d'aborder des thématiques transversales telles que les stéréotypes notamment masculin et féminin ou concernant l'âge et d'observer leurs manifestations dans l'espace. Les jeunes, dont la parole est au centre du dispositif, seront invité·e·s à dialoguer sur le fonctionnement de la société dans laquelle ils-elles s'inscrivent, ses normes et ses représentations ;

- à l'association **Raptz Rapporteur** (18<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « 2021 Habitants de tous âges, Reporters des quartiers de La Chapelle à Porte de la Chapelle ». Il vise à mettre en place des actions radiophoniques événementielles et régulières pour favoriser l'éducation aux médias des jeunes. Au travers de la création radiophonique, les jeunes seront amené·e·s à animer des plateaux radio et à réaliser leurs propres contenus radiophoniques sous des formes aussi diverses que des interviews, des reportages, des cartes postales sonores ou des émissions de radio ;

- à l'**Association de Prévention du Site de la Villette (APSV)** (19<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 3 000 euros pour son projet « Radio Télé La Villette : dispositif d'éducation aux médias » qui a pour objectif la mise en œuvre de cycles d'ateliers permettant des temps de sensibilisation thématiques (focus sur les réseaux sociaux, les métiers du secteur culturel, les préjugés et stéréotypes ou encore l'égalité femmes-hommes) et la réalisation de reportages ;

- à l'association **Compagnie Varsorio** (19<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 1 000 euros pour son projet « Culture et citoyenneté ». Le projet s'articule

autour d'une pratique artistique s'appuyant sur la participation active des jeunes. A travers le prisme de l'audiovisuel, il s'agit de leur faire découvrir une pratique et de les sensibiliser sur des thématiques à enjeux, telle que les pratiques à risque, l'écologie et la citoyenneté. L'action se concrétise par la création de films courts se déroulant selon plusieurs étapes (atelier écriture, tournage du film et montage) ;

- à l'association **Korhom** (19<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 4 000 euros pour son projet «Jeunesse 2021 - Dynamiques de Territoires» visant à développer la capacité d'engagement citoyen et de pouvoir d'agir des jeunes en dynamisant leur quartier à travers la mise en place d'animations et d'actions sur l'espace public. Il s'agit également de développer le lien social avec une dimension interculturelle et intergénérationnelle ;

- à l'**Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion - AEPCR** (20<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant global de 14 000 euros, dont 11 000 euros au titre de la Jeunesse (DJS-SDJ) pour ses actions « Accompagnement des jeunes à l'accès aux loisirs, à la culture, à la mobilité, à la citoyenneté » (9 000 euros) et « Filles en scène ou pratique du double dutch pour s'engager dans la vie citoyenne » (2 000 euros) ; 3 000 euros au titre de la Politique de la ville (DDCT SPV) pour ses actions « Forum de l'orientation » (2 000 euros) et « Inclusion numérique en faveur des familles issues des quartiers populaires » (1 000 euros).

Valorisés et pleinement acteurs des actions menées, les jeunes, pour la plupart issus des quartiers Réunion-Saint Blaise et Python-Duvernois, se positionnent en tant que citoyen.ne.s dans une démarche collective d'insertion ;

- à l'association **AOCSA / La 20<sup>ème</sup> Chaise** (20<sup>ème</sup>), une subvention complémentaire d'un montant de 2 500 euros pour son projet «Médiateur animateur inter-partenariat » qui a pour objectif d'identifier les besoins et demandes des jeunes du quartier des Amandiers qui ne s'inscrivent pas dans les projets développés par les structures de droit commun, de faire de la médiation et construire des passerelles entre ces jeunes, les structures et les bailleurs sociaux et d'élaborer de nouvelles propositions répondant aux demandes exprimées par les jeunes ;

- à l'association **Davout Relais** (20<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 500 euros pour son projet «Education-Jeunesse» qui permet un travail global autour de la jeunesse en lien avec les parents, associations, écoles et collèges. Ce projet propose l'organisation d'activités diverses afin de faire connaissance, et favoriser les liens inter-quartiers et également des sorties visant au développement de l'autonomie, la mobilité et l'ouverture sur le monde. Une aide au suivi scolaire, à la parentalité (organisation de groupes de parole...) est également mise en place ;

- à l'association **Dialogos – Créer des liens** (20<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 1 000 euros pour son projet « Entraînement au débat et à l'expression orale» qui a pour objectif de développer une culture du questionnement par la pratique du dialogue et du débat réglé. La difficulté principale des jeunes sans activité ou en insertion professionnelle est d'exprimer leurs idées, oser dire ce qu'ils/elles pensent devant ou contre les autres. Ce projet vise à proposer des lieux et des temps d'échanges aux jeunes afin d'expérimenter la conduite de débats. Cinq parcours dans l'année sont

proposés en 2021 auprès de jeunes de différentes structures des Portes du 20<sup>ème</sup> ou accueillant des jeunes habitant·e·s dans les quartiers Politique de la Ville. Chaque parcours consiste en 10 interventions de 2 à 3 heures dans ces structures accueillant des jeunes des Portes du 20<sup>ème</sup> (Espace Jeunes Davout, AEPCR, Plus Loin, Jeunesse Feu vert, Centre social Soleil Blaise et Louis Lumière) ;

- à l'association **Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF)** (93167), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « Activités de scoutisme laïque ». L'association contribue à la formation de la jeunesse par l'animation de groupes de jeunes selon les principes et la pratique du scoutisme. L'objectif principal de l'association est de favoriser le développement personnel de chacun et chacune dans un collectif harmonieux et soucieux des enjeux du vivre-ensemble. Elle se déploie sur le territoire parisien au travers des structures locales d'activités et propose des actions régulières de scoutisme et de formation de ses bénévoles. Elle sensibilise également les jeunes (15-30 ans) aux enjeux de société et à la participation citoyenne (budget participatif, conseil de jeunes, etc.) ;

- à l'association **Eclaireuses et Eclaireurs de la Nature** (73000), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet « Pérennisation des activités du groupe local de Paris suite au Covid19 ». L'association contribue à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon les principes et les méthodes du scoutisme. Le projet éducatif est construit autour des grandes valeurs citoyennes que sont la solidarité et l'éducation à l'écologie. Les activités permettent aussi de développer le sens de la responsabilité et de l'autonomie, tant chez les mineur·e·s que chez les jeunes adultes. A tous les niveaux, les jeunes sont impliqué·e·s dans la prise de décision et l'organisation de leurs projets ;

- à l'association **Eclaireuses et Eclaireurs Israélites de France (EEIF)** (7<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 2 000 euros pour son projet intitulé « Réagir face à la crise et promouvoir l'engagement des jeunes ». La politique de l'association est de permettre à tout jeune, quel que soit son origine sociale, de participer aux activités et de vivre dans un cadre scout. Elle mène une politique active de formation interne et externe en faveur de ses membres. Cette démarche s'appuie sur la professionnalisation des responsables régionaux de l'association. L'association propose également des actions de solidarité en direction des plus démunis (enfants et personnes âgées notamment) ;

- à l'association **Jet d'Encre** (12<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 13 000 euros pour son projet « Défense et promotion de la Presse d'Initiative Jeune ». En 2021, la dix-septième édition se déroulera en mai au Centre Sportif Louis Lumière (20<sup>ème</sup>). L'édition spéciale d'un journal, portant sur dix sujets imposés, est réalisée, dans un temps imparti de quinze heures (diurne et nocturne), par chacune des rédactions participantes. La démarche d'intégration des webradios et web TV menée depuis quelques années est maintenue.

L'animation du « Rézo » Paris/Ile-de-France, confiée à une volontaire en Service Civique, offre aux jeunes journalistes Parisien·ne·s et Francilien·ne·s des temps de rencontre et de partage d'expériences. Dans ce cadre, un nouvel évènement, sous la forme d'une conférence de presse dédiée aux jeunes journalistes, sera proposé en 2021.

L'association contribue également au développement et à la valorisation des journaux jeunes réalisés hors établissements scolaires à Paris. Une campagne d'incitation à la création de journaux de quartier sera menée tout au long de l'année dans les équipements jeunesse parisiens notamment. Les jeunes sont informés sur les modalités de création d'un journal et sur l'accès à la prise de parole dans leurs lieux de vie habituels ;

- à l'association **Mag Jeunes Gais, lesbiennes Bi et Trans** (11<sup>ème</sup>) pour son fonctionnement, une subvention d'un montant global de 18 000 euros, dont 13 000 euros au titre de la jeunesse (DJS-SDJ) et 5 000 euros au titre de la lutte contre les discriminations (DDCT-Droits Humains).

Le MAG Jeunes LGBT est un espace d'accueil et d'écoute où les jeunes se rencontrent, confrontent leurs expériences et partagent des moments de convivialité. Les permanences classiques et spécialisées, dont celle proposée dans le domaine juridique, les ateliers et les réunions d'information (prévention, soutien psychologique, dialogue avec les familles, accès au droit), les soirées, les événements dont un colloque à l'UNESCO en mai pour la journée internationale de lutte contre les LGBTphobies, les rencontres inter-associatives et les cours contribuent à ce vaste programme d'accompagnement et d'insertion sociale ;

- à l'association **Maison des Volontaires** (17<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant global de 29 000 euros pour ses « Projets 2021 de la MDV », dont 25 000 euros au titre de la jeunesse (DJS-SDJ) et 4 000 euros au titre de la vie associative (DDCT-SA).

L'association a pour mission de garantir à tou·te·s les jeunes l'égalité face à l'accès à l'information relative aux programmes de volontariat et de mobilité. En 2021, la Maison des Volontaires (MDV) revient avec une série d'actions, comme les « marches exploratoires », pour mettre les questions d'engagement et d'insertion socioprofessionnelle au centre des politiques jeunesse de territoire. Elle poursuit son projet de « gamification » de ses outils pédagogiques destinés à sensibiliser les jeunes à la mobilité et au volontariat de manière inclusive. Deux nouvelles actions « boussoles » (Cap sur le handicap et Cap sur la solidarité) viendront compléter l'outil pédagogique « Mobil'box » développé par l'association. Celle-ci va également proposer la conception et la production d'un jeu vidéo. Enfin, la MDV veut poursuivre sa mission de sensibilisation des jeunes et/ou des professionnel·le·s aux programmes de volontariat via des campagnes d'informations hors les murs avec la « Mobil'Trip » de formation avec les « JAM'osessions Pro » et, enfin, d'accompagnement de projets avec les « JAM'osessions Jeunes » ;

- à l'association **Maxi Entrepreneurs** (5<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 4 000 euros pour son projet « Projet Elles font pas genre ! » qui vise à aider les filles à lutter contre l'autocensure et à sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à l'égalité femmes-hommes ;

- à l'association **Pulsart** (93100), une subvention d'un montant de 1 500 euros pour son projet « Prix de la Relève Féministe Chantal Rogerat Apostolo et exposition ». Ce prix a pour objet le soutien à des projets menés par de jeunes générations féministes, dont des actions d'éducation à l'histoire des luttes féministes, d'encouragement à l'égalité dans le travail et par le travail. Il aborde les thèmes de la liberté de circulation des femmes dans l'espace public, la sexualité, la parentalité... L'exposition « Antoinette, 50 ans plus tard, histoire et devenir des luttes, de génération en génération » sera également

présentée. Elle propose, à partir des contenus et thématiques du mensuel Antoinette, journal syndical féminin de la CGT, de mettre en regard les sujets d'actualité des années 70-début 80 avec ceux d'aujourd'hui ;

- à l'association **Scouts et Guides de France** (13<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 6 000 euros pour son projet intitulé « Aide au fonctionnement SGDF ». L'association contribue à l'éducation des enfants et des jeunes ainsi qu'à leur engagement dans la vie sociale selon les principes et les méthodes du scoutisme. Les deux axes de ce projet sont : la formation des animateurs et animatrices bénévoles à l'accompagnement des jeunes, notamment en participant au financement de leur formation BAFA et en proposant des modules spécifiques de formation pour les faire monter en compétences ; l'organisation d'évènements à destination des jeunes de 13 à 17 ans, notamment des week-ends permettant de découvrir de nouvelles activités et d'aller plus loin dans la prise d'autonomie ;

- à l'association **Starting-Block** (3<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 3 000 euros pour son projet « Vie associative, participation citoyenne et débat public par les jeunes pour les jeunes » qui a pour objectif, au travers d'animations participatives, ludiques et accessibles à toutes et à tous, d'accompagner les publics dans la construction de leur esprit critique et dans l'identification de pistes d'actions solidaires et citoyennes afin de favoriser leur engagement ;

- à l'association **Unis-Cité** (18<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant de 25 000 euros pour son projet « Développement du Service Civique – Mobilisation de la jeunesse parisienne - Renouvellement - DJS » qui a pour objet d'animer et de développer des programmes de service volontaire en proposant à des jeunes, issus de tous horizons, de mener en équipe, sur une période de six à neuf mois, des missions d'intérêt général. Le dispositif proposé intègre le recrutement de jeunes Parisien·ne·s sur des missions de service civique, leur mobilisation sur des actions au service de certains quartiers parisiens. Plus largement, les jeunes sont accompagnés vers une approche et une meilleure connaissance de leur environnement. Les programmes « Rêve et Réalise » destiné à l'accompagnement d'innovateurs et d'innovatrices dans le champ social, et « Booster » destiné à lutter contre le décrochage scolaire, en partenariat avec l'Académie de Paris du Ministère de l'Education Nationale sont pérennisés ;

Compte tenu de l'intérêt de ces actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s et de leur adéquation, avec les contrats jeunesse des 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements ou avec les objectifs de la politique jeunesse parisienne, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un montant total de 167 500 euros aux 31 associations de jeunesse.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer les six conventions pluriannuelles d'objectifs, les deux avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et les cinq conventions annuelles d'objectifs annexés au présent projet. Pour les 20 associations localisées, les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les mairies d'arrondissement concernées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.



La Maire de Paris